

## **Procès-verbal du conseil municipal de Laveissière du 9 juin 2023**

Présents : Daniel Meissonnier, Nadine Rodier, Lucien Queille, Christian Doniol, Eric Chalbos, Alexandre Albisson, Bruno Berthui, Géraud du Jonchay, Fabien Vidal, Joëlle Terrisse, Béatrice Bertrand, Emmanuel Rigal.

Représentés : Isabelle Brunhes (représentée par Daniel Meissonnier), Fabien Lagloire (représenté par Bruno Berthui)

Secrétaire de séance : Alexandre Albisson

La séance commence à 20h07.

12 conseillers sont présents, le quorum est atteint.

### **Approbation du procès-verbal du 14 avril 2023**

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

### **Demande de subvention pour la réfection du pont de la Mine ;**

A la suite de l'appel à projet départemental, « Programme d'Amendes de Police 2023 » au profit des communes rurales, il est proposé à l'assemblée de monter une demande d'aide financière en matière de sécurité routière sur le territoire communal. Le pont de la Mine, situé entre Fraisse-Bas et Chambeuil, permet le franchissement de la rivière de l'Alagnon ainsi que l'accès au village de Chambeuil. Son revêtement n'est pas étanche, les infiltrations d'eau et le phénomène de gel/dégel ont provoqué des dégradations sur les maçonneries. Les garde-corps ne répondent pas aux normes actuelles.

– Subvention du Conseil Départemental Amendes de police 13 426.00 € soit 25% de 53 704.00 € HT

– Autofinancement : 40 278.00 € HT

Alexandre Albisson fait remarquer qu'un autre pont mériterait aussi d'être refait, celui du pont de Boule, qui dessert une exploitation agricole dont le développement dépend de ce pont.

Le conseil municipal procède au vote à main levée : 1 contre (Emmanuel Rigal), 1 abstention (Alexandre Albisson), 12 pour.

### **Portage financier par l'EPF Smaf Auvergne ;**

Le conseil municipal peut autoriser l'EPF Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable 3 parcelles non bâties sises cadastrées (section ZB numéro 85, d'une superficie de 20 m<sup>2</sup>, située « INSALUT » ; section ZB numéro 86, d'une superficie de 49 m<sup>2</sup>, située « INSALUT » ; section ZB numéro 87, d'une superficie de 5 309 m<sup>2</sup>, située « INSALUT »). Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération doit être conclue entre la commune et l'EPF Smaf

Auvergne après approbation par le conseil d'administration de l'Etablissement. A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Smaf Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquiescer, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Laveissière ou toute personne publique désigné par elle.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

#### **Indemnisations dimanches et jours fériés ;**

Considérant que les saisonniers effectuent une partie de leur service le dimanche et parfois même les jours fériés, il est proposé aux membres de l'assemblée d'accorder à ces agents, à compter du 01 juillet 2023, l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés d'un montant de 0,74 euros.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

#### **Tarifs piscine 2023 ;**

	<b>Entrée</b>		
	<b>Unité</b>	<b>Abonnement 10</b>	<b>Abonnement 20</b>
<b>Enfant de moins de 5 ans</b>	<b>Gratuite</b>		
<b>Enfant de la commune de 5 à 18 ans</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>21,00 €</b>
<b>Enfant hors commune de 5 à 18 ans</b>	<b>2,10</b>	<b>15,80 €</b>	<b>26,00 €</b>
<b>Groupe d'enfants (10 minimum, accompagnateur gratuit)</b>	<b>1,60 €</b>		
<b>Adulte de la commune</b>	<b>2,70 €</b>	<b>23,00 €</b>	<b>34,50 €</b>
<b>Adulte hors commune</b>	<b>3,20 €</b>	<b>29,00 €</b>	<b>47,50 €</b>

Béatrice Bertrand fait remarquer qu'une machine pour les cartes bancaires serait utile à la piscine.

Géraud du Jonchay propose d'arrondir les tarifs afin de faciliter la tenue de la trésorerie : 2€ pour les 5-18 ans de la commune ; 3€ pour les adultes de la commune ; 3,50€ pour les adultes hors commune ; 16€ pour l'abonnement 10 entrées pour les 5-18 ans hors commune ; 35€ pour l'abonnement 20 entrées pour les adultes de la commune ; 48€ pour l'abonnement 20 entrées pour les adultes hors commune.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Il est proposé de nommer un nouveau régisseur

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

### **Convention piscine avec le camping ;**

Il est proposé que l'entrée de la piscine municipale de Laveissière soit ouverte aux campeurs pour la saison été 2023, au tarif forfaitaire annuel fixe de 1 500 € plafonné à 2 500 clients du camping. Au-delà, chaque personne supplémentaire sera facturée au tarif de 0.60 € en plus du forfait de 1500 €. Il est précisé, comme l'an passé l'entrée sera gratuite pour les enfants de moins de 5 ans.

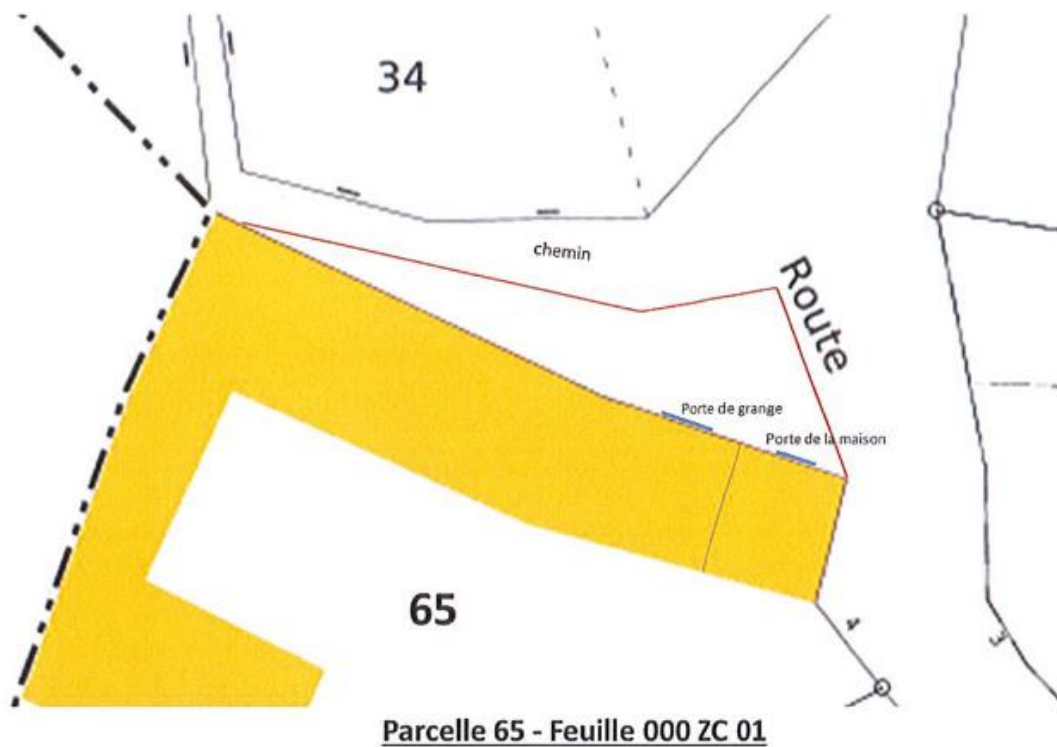
Le conseil procède au vote à main levée : 1 contre (Isabelle Brunhes), 13 pour.

### **Vente terrain communal au Meynial ;**

Géraud du Jonchay sort de la salle.

Il est donné lecture du courrier de Géraud du Jonchay proposant l'achat d'une partie d'un terrain communal situé entre la parcelle ZC6005 et ZC0034, soit environ 250 m<sup>2</sup>. L'acquéreur propose d'acheter cette partie de terrain car elle est située le long de sa propriété permettant ainsi un accès direct à sa grange, à sa porte d'entrée et lui offrira la possibilité de stationner devant son habitation. Il précise également que cette partie de terrain souhaité ne comprendra pas le chemin situé au nord et que ce dernier sera donc conservé dans le domaine public sur toute la longueur de la parcelle ZC0034. Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'opportunité de vendre cette parcelle de terrain ainsi que sur le prix de vente à 5€ le m<sup>2</sup> + les frais.

Vue cadastrale



Le conseil procède au vote à main levée : 13 pour.

### **Emplois saisonniers ;**

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser à recruter, pour la saison estivale 2023, des agents contractuels pour exercer des fonctions de :

- Agents polyvalents du service technique (entretien des espaces verts, des locaux, piscine, voirie) ;
- Agents d'accueil et régisseur à la piscine municipale ;
- Saisonniers à la piscine municipale (entretien des locaux, remplacement pour la tenue de la régie) ;
- Afin d'assurer la surveillance des bassins et abords, la surveillance et le fonctionnement des installations durant la période estivale du 01 juillet 2023 au 31 août 2023 inclus, seront employés :
  - Un maître-nageur.
  - 2 autres dont le recrutement et le paiement de ces agents seront assurés par l'association CODEP et l'association Prosport Lot. La commune de Laveissière devra signer une convention avec chacune de ces associations et devra régler une facture des prestations fournies pour le personnel mis à disposition.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

### **Astreintes service technique sur le week-end ;**

L'astreinte peut être mise en place pour assurer des interventions techniques au sein de la piscine les week-ends, elle concerne la période du 01 juillet au 31 août 2023. L'astreinte s'effectuera par roulement des agents techniques chaque week-end, du vendredi soir au vendredi matin, de la période estivale du 01 juillet au 31 août 2023. Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

## Révision tableau des effectifs ;

### 1- AGENTS TITULAIRES

FILIERE	GRADE	Nombre d'emplois	Emplois pourvus
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif Principal de 1ère classe temps complet	1	1
	Adjoint administratif Principal de 2ème classe temps complet	1	0
	Adjoint administratif Principal de 2ème classe temps non complet 19h	1	1
	Adjoint administratif territorial à temps complet	1	1
TECHNIQUE	Agent de maîtrise principal à temps complet	1	1
	Agent de maîtrise à temps complet	1	1
	Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet	1	0
	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	1	1
	Adjoint technique territorial à temps complet	4	3
SANITAIRE ET SOCIAL	Educatrice territoriale de jeunes enfants à temps complet	1	1
	Agent spécialisé des Ecoles Maternelles pal de 1ère classe à temps complet	1	1

### 2- AGENTS NON TITULAIRES

FILIERE	GRADE	Nombre d'emplois	Emplois pourvus
TECHNIQUE	Adjoint technique à temps non complet 30,32 h annualisées	1	1
	Adjoint technique à temps non complet 25 h par semaine	1	1
	Adjoint technique territorial à temps complet	1	1

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

### **Convention avec le syndicat mixte du Lioran pour l'organisation du planning d'un agent employé par les 2 collectivités ;**

Il est proposé de mettre en place une convention avec le Syndicat Mixte du Lioran afin de répondre aux besoins des 2 collectivités et mettre en place un planning annuel. Il explique que le cocontractant est recruté en qualité d'adjoint technique polyvalent emploi de catégorie C à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires annualisées du fait d'un autre contrat de travail existant entre le co-contractant et le Syndicat Mixte du Lioran. Compte tenu des fonctions occupées, des qualifications et de l'expérience du cocontractant, celui-ci percevra une rémunération mensuelle basée sur l'indice brut 385, majoré 361, le supplément familial de traitement et l'indemnité liée au rifseep au bout de 6 mois écoulés du contrat décomposé comme suit l'ifse mensuelle et le cia annuel conformément à la délibération du

02 avril 2021. Le contrat prend effet au 06 Juin 2023 pour une durée de 12 mois, et prendra fin le 05 juin 2024.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

#### Décisions modificatives au budget général

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
023 (042)	Virement à la section d'investissement	3495.00	
6232	Fêtes et cérémonies	6139.00	
73175	Taxe sur les remontées mécaniques		9634.00
<b>TOTAL :</b>		<b>9634.00</b>	<b>9634.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2188 - 102	Autres immobilisations corporelles	3495.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		3495.00
<b>TOTAL :</b>		<b>3495.00</b>	<b>3495.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>13129.00</b>	<b>13129.00</b>

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

La séance est levée à 22h.